



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0473

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : Projet urbain du Carré de Soie - Travaux de dépollution pour l'aménagement des espaces publics -
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0473**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Projet urbain du Carré de Soie - Travaux de dépollution pour l'aménagement des espaces publics - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet urbain du Carré de Soie signe la transformation ambitieuse d'un vaste territoire idéalement situé entre ville et nature, sur les Communes de Villeurbanne, Vaulx en Velin et Décines Charpieu. Porté depuis le début des années 2000 par les collectivités sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, il concerne un territoire d'étude de 500 hectares dont 250 mutables, notamment pour la reconquête de grandes emprises délaissées par les industriels du 20e siècle.

L'objectif du projet est de reconstituer un morceau de ville regroupant toutes les fonctions urbaines (habitat, activités, commerces, etc.) en transformant progressivement d'anciennes friches industrielles. Ce projet constitue une réponse opérationnelle aux enjeux de renouvellement urbain de la première couronne est et de développement durable portés par le SCOT de l'agglomération lyonnaise.

La reconversion urbaine du secteur s'amorce par le développement de programmes de bureaux et de logements ainsi que par l'aménagement de plusieurs espaces publics. Les études menées sur les emprises de ces aménagements ont mis en évidence des sources de pollutions des sols sur certaines parcelles : autour du boulevard urbain est (BUE) et dans la ZAC Villeurbanne La Soie.

Conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites pollués, des plans de gestion ont été réalisés pour définir les travaux de dépollution les mieux appropriés pour maîtriser les sources de pollution identifiées et leurs impacts. Les coûts associés à ces travaux de dépollution sont estimés à 837 000 € HT.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) propose une aide financière aux maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans les travaux de reconversion des friches urbaines polluées concernées par des projets d'aménagement durable. L'objectif principal de ce système d'aide est d'accélérer la reconquête des friches urbaines ayant accueilli des activités qui ont généré des pollutions et qui entravent aujourd'hui les projets d'aménagement urbain ou de développement économique. Le taux de l'aide est de 40 %. La subvention à laquelle pourrait prétendre la Communauté urbaine est donc estimée à 335 000 €.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
travaux de dépollution	837 000 € HT	ADEME	335 000 €
		Fonds propres	502 000 €
Total	837 000 € HT	Total	837 000 €

En cas d'acceptation du dossier par l'ADEME, la subvention réelle sera calculée sur la base des factures de réalisation des travaux présentées en fin de chantier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention d'équipement d'un montant prévisionnel de 335 000 € pour le financement des travaux de dépollution envisagés dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du projet urbain Carré de Soie,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 1321 - fonction 581.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.